

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/111

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (51 titulaires et 1 suppléant) :**

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres excusés (6) :**

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc, FORRIERES Daniel, HOTTON Sandrine, PLET Bernard

**Membres absents (4) :**

WAXIN Vincent; LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne

**Membres ayant donné procuration (12) :**

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Éiincourt  
Estournel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montlay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**Délibération n°2021/111 : Portant autorisation de vente par l'EPF à la Commune de Beauvois-en-Cambrésis**

Le 19 septembre 2011, puis renouvelée le 23 août 2016, fut signée une convention entre la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et l'Établissement Public Foncier concernant une friche industrielle sur la Commune de Beauvois-en-Cambrésis.

Le site est une ancienne fabrique de textile synthétique de 1870 qui s'étend sur 9 242 m<sup>2</sup> en plein cœur de la commune. La propriété comprend également un vaste parking au nord et un ancien puits aujourd'hui réserve incendie à l'est (plan joint).

Il est rappelé que la Communauté a d'abord cherché à réhabiliter le site pour y créer des cellules à vocation artisanales. Pour ce faire, elle a réalisé une étude de faisabilité en 2014 qui a montré que l'état du bâti impliquait un coût d'investissement trop élevé.

Le site « LESTRA » est aujourd'hui démoli, la Communauté s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la date de signature de la convention, soit au plus tard le 29 août 2021.

Par délibération n°2019/109, la CA2C a autorisé la vente du site par l'EPF au promoteur immobilier TAGERIM, afin d'y construire un ensemble immobilier sous la forme de béguinage à destination des seniors, comprenant une soixantaine de logements.

Cependant une parcelle, cadastrée U 2198, comprise dans l'emprise de la convention n'est pas achetée par TAGERIM. Il s'agit d'un bassin de défense incendie et d'espaces verts (cf. plan).

**Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le principe de vente de cette parcelle par l'EPF à la Commune de Beauvois en Cambrésis.**

Document annexé : Plan

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 17 décembre 2021 et de la publication le  
17 décembre 2021  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.**

Plan rue de l'industrie à Beauvois en Cis :

Bâtiments LESTRA et MARPA  
Démolis par L'EPF pendant l'année 2021  
Cession par l'EPF au promoteur TAGERIM



Parcelle U2198  
Bassin et espaces verts  
Objet d'une cession par l'EPF à la  
Commune de Beauvois en Cis